

N° CG 2007/II-6^e/U
Séance du 23 MARS 2007

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'approuver la "version décembre 2006", du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable jointe au rapport.

Acte certifié exécutoire
Réaction par le Conseil Général le 26 MARS 2007
Publié le 30 MARS 2007
Pour le Conseil Général, le Président



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions